

EUREX ASSOCIES

Société Anonyme
Capital Social : 891.540 €
Siège Social : 3 rue du Champ de la Vigne

74600 - SEYNOD

SIREN 417 626 280 RCS ANNECY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 26 JUIN 2004**

L'an deux mil quatre, le vingt six juin à neuf heures, les actionnaires de la Société « EUREX ASSOCIES », Société Anonyme au capital de 891.540 Euros, dont le siège est à SEYNOD - 74600 - Rue du Champ de la Vigne n°3, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires nominatifs en date du 11 juin 2004.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Janin AUDAS préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Marc BRUYERE et Monsieur Jean-Pierre BASSO, acceptant ces fonctions, sont nommés Scrutateurs.

Et Madame Martine TROMBINI est choisie comme Secrétaire.

Monsieur Paul MOLLIN, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;
- Questions diverses.

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1°) Un exemplaire de la lettre de convocation appuyée des récépissés de la poste en attestant l'envoi à tous les actionnaires nominatifs ;
- 2°) Un exemplaire de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ainsi que le récépissé d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception, et l'avis de réception ;
- 3°) La feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, et la liste des actionnaires ;
- 4°) L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, les comptes annuels ainsi que leurs annexes au 31 décembre 2003 ;
- 5°) Le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration ;
- 6°) Le rapport spécial sur les procédures de contrôle interne établi par le Président Directeur Général ;
- 7°) Les rapports du Commissaire aux comptes ;
- 8°) Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport spécial sur les procédures de contrôle interne, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le projet des résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles L 225-115 du Code de Commerce et 135 du décret n° 67.236 du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Après échange de vues, la discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.../...

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide :

- de renouveler purement et simplement le mandat de Monsieur Paul MOLLIN, Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de SIX (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean-Pierre CHORIER, Commissaire aux Comptes suppléant, et décide de nommer à son remplacement :

. Monsieur Jean-Jacques MOREL
domicilié à VEYRIER DU LAC -74290 - CHAVOIRES - Chemin de la Mavéria n°10

Cette nomination sera faite pour une durée de SIX (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités nécessaires et notamment de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.


De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par le Président et les Membres du Bureau.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

LES SCRUTATEURS

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and horizontal strokes, positioned below the text 'POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME'.